

Modification des classes d'actions « Dist » du JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund

13 juillet 2021

Contexte

Pour se préparer à faire face à un environnement de taux d'intérêt négatifs en GBP, le prospectus de JPMorgan Liquidity Funds a été mis à jour afin de pouvoir apporter des modifications à la politique de distribution des classes d'actions « Dist » si de telles circonstances se présentent.

Comment fonctionnent les classes d'actions « Dist » aujourd'hui ?

Actuellement, la totalité, ou une part importante, des revenus nets est déclarée quotidiennement en tant que dividende et distribuée aux investisseurs sur une base mensuelle.

Comment fonctionneront-elles dans un environnement de taux d'intérêt négatifs ?

Si les revenus nets sont négatifs, aucune distribution n'aura lieu et les revenus nets négatifs seront cumulés et reflétés dans la valeur liquidative, qui diminuera avec le temps.

FAQ

Comment cela va-t-il se passer ?

Si des circonstances nous obligent à apporter ces changements aux classes d'actions « Dist », un préavis sera adressé aux Actionnaires concernés. La valeur nominale des actions sera modifiée afin de leur permettre de se comporter comme des actions de capitalisation et de cumuler les revenus nets négatifs. La valeur nominale de chaque action de votre classe d'actions passera alors de 1,00 GBP à 10.000,00 GBP et les actions se comporteront comme des actions de capitalisation en cumulant les revenus nets négatifs et en les reflétant dans la valeur liquidative, qui, par conséquent, diminuera au fil du temps.

Par exemple, si un investisseur détient 9.687.000,000 actions à 1,00 GBP par action à la date de conversion, il détiendra 968,700 actions à 10.000,00 GBP par action le jour suivant.

La VL sera publiée avec deux décimales.

Les codes ISIN des classes d'actions et les codes des agents de transfert resteront inchangés.

Le règlement le jour même sera-t-il toujours disponible pour les classes d'actions Dist ?

Le règlement le jour même sera toujours possible. Il y aura deux heures de clôture des transactions par jour, à 10h00 et à 13h00h, heure de Londres, et le paiement des rachats interviendra environ deux heures après.

QU'EST-CE QUI NE CHANGE PAS ?

- Les classes d'actions continueront à être appelées classes d'actions « Dist ».
- Le fonds ne changera pas de nom et conservera une structure de valeur liquidative à faible volatilité (VLFV)
- Les classes d'actions « Dist » continueront à fournir une liquidité le jour même (t+0).
- Les codes ISIN des classes d'actions et les codes des agents de transfert resteront inchangés.
- Lorsque le rendement net est positif, les classes d'actions « Dist » distribueront les revenus nets quotidiennement.

QU'EST-CE QUI CHANGE ?

- Lorsque le rendement net est négatif, les classes d'actions « Dist » se comporteront de la même manière que les classes d'actions de capitalisation (acc) du fonds, et le rendement net négatif entraînera une baisse de la VL.
- L'heure de clôture des transactions passera de 13h30 à 13h00, heure de Londres.
- La valeur nominale par action des classes d'actions « Dist » passera de 1,00 GBP à 10.000,00 GBP.

QUAND LES CHANGEMENTS ENTRERONT-ILS EN VIGUEUR ?

- S'ils doivent avoir lieu, les changements seront mis en œuvre au cours d'un week-end, dont la date reste à déterminer, et communiqués à l'avance aux investisseurs. Les changements prendront effet le lundi suivant.

Que doivent faire les investisseurs dans les classes d'actions « Dist » ?

En l'état actuel des choses, aucune action n'est requise de la part des investisseurs qui approuvent les modifications apportées au prospectus. Si des circonstances nous obligent à apporter les changements précités aux classes d'actions « Dist », un préavis expliquant les modifications et exposant les options offertes aux investisseurs leur sera envoyé. Dans la mesure où ces changements peuvent avoir des conséquences fiscales, les investisseurs pourront souhaiter consulter leurs conseillers fiscaux ou financiers. Nous avons l'intention de donner un préavis d'au moins 30 jours.

Comment chaque investisseur saura-t-il combien d'actions il détient après la conversion ?

Chaque investisseur recevra un avis d'opéré confirmant son nouveau solde d'actions.

Qu'advient-il des classes d'actions de capitalisation (« acc ») existantes ?

Les classes d'actions de capitalisation continueront à fonctionner comme auparavant : elles ne verseront pas de distribution et continueront à faire l'objet d'un règlement à t+1. Dans un environnement de rendement positif, la VL de ces classes d'actions aura tendance à augmenter (s'apprécier), tandis que dans un environnement de rendement négatif, elle aura tendance à diminuer (se déprécier). L'heure de clôture des transactions passera à 13h00, heure de Londres.

Qu'advient-il de la performance historique des classes d'actions « Dist » ?

Nous continuerons à calculer et à publier le rendement quotidiennement.

Y aura-t-il des changements dans l'arrondi des actions ?

Non, le nombre d'actions détenues par les investisseurs dans les classes d'actions Dist continuera d'être arrondi à trois décimales.

Le seuil de 20 points de base (pb) pour la surveillance de la VL d'un fonds monétaire à VLFV s'appliquera-t-il toujours ?

Oui, le fonds continue de fonctionner comme un fonds monétaire à VLFV. Par conséquent, les règles d'évaluation d'un fonds monétaire à VLFV continuent de s'appliquer. Les positions du portefeuille présentant une échéance résiduelle inférieure ou égale à 75 jours continueront d'être évaluées selon la méthode du coût amorti, à condition que le prix des actifs calculé selon cette méthode ne s'écarte pas de plus de 10 points de base de leur prix de marché. Les instruments d'une échéance supérieure à 75 jours seront valorisés au prix du marché. En cas de dépassement du seuil de 20 points de base au niveau du fonds, l'ensemble du portefeuille sera évalué à la valeur de marché ; toutefois, cela n'aura aucune incidence sur les transactions des investisseurs au sein du fonds, et la VL continuera d'être arrondie à deux décimales. L'écart par rapport à la valeur du marché continuera d'être publié quotidiennement sur le site Internet www.jpmmgloballiquidity.com.

Les souscriptions et les rachats seront-ils acceptés aussi bien sous la forme d'un montant en espèces que d'un nombre d'actions ?

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sous la forme d'un montant en espèces. En revanche, les rachats peuvent être effectués tant sous la forme d'un montant en espèces que d'un nombre d'actions.

ETAPES SUIVANTES

Pour en savoir plus, veuillez contacter votre conseiller client J.P. Morgan Global Liquidity ou votre représentant au sein du service clientèle :

(352) 3410 3636 dans la région EMOA

E-mail : liquidity.client.services.emea@jpmorgan.com

+(852) 2800 2792 à Hong Kong

E-mail : liquidity.client.services.apac@jpmorgan.com 1 800 766 7722 aux États-Unis

E-mail : liquidity.client.services.americas@jpmorgan.com

Cette communication commerciale et les opinions qu'elle contient ne constituent en aucun cas un conseil en vue d'acheter ou de céder un quelconque investissement ou intérêt y afférent. Toute décision fondée sur la base des informations contenues dans ce document sera prise à l'entière discrétion du lecteur. Les analyses présentées dans ce document sont le fruit des recherches menées par J.P. Morgan Asset Management, qui a pu les utiliser à ses propres fins. Les résultats de ces recherches sont mis à disposition en tant qu'informations complémentaires et ne reflètent pas nécessairement les opinions de J.P. Morgan Asset Management. Sauf mention contraire, toutes les données chiffrées, prévisions, opinions, informations sur les tendances des marchés financiers ou techniques et stratégies d'investissement mentionnées dans le présent document sont celles de J.P. Morgan Asset Management à la date de publication du présent document. Elles sont réputées fiables à la date de rédaction. Elles peuvent être modifiées sans que vous n'en soyez avisé. Il est à noter que la valeur d'un investissement et les revenus qui en découlent peuvent évoluer en fonction des conditions de marché et des conventions fiscales et les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité du montant investi. L'évolution des taux de change peut avoir un effet négatif sur la valeur, le prix ou les revenus des produits ou des investissements étrangers sous-jacents. La performance et les rendements passés ne constituent pas une indication fiable des résultats futurs. Aucune certitude n'existe quant à la réalisation des prévisions. Bien que l'intention soit d'atteindre les objectifs d'investissement des produits choisis, il ne peut être garanti que ces objectifs seront effectivement atteints. J.P. Morgan Asset Management est le nom commercial de la division de gestion d'actifs de JPMorgan Chase & Co et son réseau mondial d'affiliés. Dans les limites autorisées par la loi, vos conversations sont susceptibles d'être enregistrées et vos communications électroniques contrôlées dans le but de vérifier leur conformité à nos obligations juridiques et réglementaires et à nos polices internes. Les données personnelles seront collectées, stockées et traitées par J.P. Morgan Asset Management dans le respect de la Politique de confidentialité. La Politique de confidentialité est disponible sur le site www.jpmorgan.com/emea-privacy-policy. Certains produits peuvent être interdits dans votre juridiction ou leur commercialisation soumise à restrictions. Il est dès lors de la responsabilité de chaque lecteur d'observer scrupuleusement les lois et réglementations de la juridiction concernée. Avant toute décision d'investissement, il incombe aux investisseurs de s'informer des conséquences potentielles d'un investissement dans les produits concernés sur le plan juridique, réglementaire et fiscal. Les actions ou autres intérêts ne peuvent être, directement ou indirectement, offerts à ou achetés par un ressortissant américain.

Avant toute transaction, notamment souscription, rachat, transfert et arbitrage, il est absolument nécessaire pour l'investisseur de prendre connaissance du Document d'informations clés pour l'investisseur et du plus récent Prospectus complet. Des copies du Prospectus, traduit en français, du Document d'informations clés pour l'investisseur et des derniers rapports périodiques des SICAVs de droit luxembourgeois, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique auprès de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., EBBC, 6 route de Trèves à L-2633 Senningerberg, Luxembourg. Le Prospectus contient les informations nécessaires aux frais et détails liés à l'investissement. Ces documents sont également disponibles sur le site internet: www.jpmorganassetmanagement.be. Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama www.beama.be et sur le site www.jpmorganassetmanagement.be ainsi qu'auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique. La valeur nette d'inventaire de certaines classes d'actions est publiée dans les journaux L'Echo et De Tijd. Le taux de la taxe sur les opérations de bourse prélevée à l'occasion du rachat d'actions de capitalisation est de 1,32% (plafonnée à un montant maximum de 4.000 euros par opération). Le taux du précompte mobilier applicable aux dividendes venant des actions de distribution est égal à 30%. Le taux du précompte mobilier belge applicable aux intérêts compris dans le prix de rachat d'actions de compartiment de capitalisation et de compartiment de distribution investissant plus de 10% de leurs actifs en créances de toute nature est égal à 30%. Depuis le 1er janvier 2008, ce régime fiscal est resté d'application, mais le précompte mobilier belge est calculé sur les revenus qui proviennent, sous forme d'intérêts, de plus-values ou de moins-values, du rendement d'actifs investis dans de telles créances. JPMorgan Liquidity Funds - GBP Liquidity LVNAV Fund est un compartiment de la SICAV de droit luxembourgeois JPMorgan Liquidity Funds. Toutes les opinions exprimées sont celles de J.P. Morgan Asset Management en juillet 2021 et sont sujettes à modifications. La SICAV a désigné JPMorgan Chase Bank N.A., succursale de Bruxelles, 35 Boulevard du Régent, Floor 02, 1000 Bruxelles en qualité d'intermédiaire chargé du service financier en Belgique. Publié par JPMorgan Asset Management (Europe) Société à responsabilité limitée, European Bank & Business Centre, 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B27900, capital social EUR 10.000.000.

LV-JPM53269 | BE/FR | 07/21